

**MAIRIE DE CHAMPANGES**  
**Haute-Savoie**

-----

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-sept mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie de CHAMPANGES, sous la présidence de Monsieur Georges GOURREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15                      Présents : 14                      Votants : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2026

**Présents** : Georges GOURREAU– Sophie BOCHET – David MATHIEU – Agnès GOURSAUD – Thierry PIETTRE- Yohann ARTES - Jessica BALVAY - Romain FROSSARD -Léa TOFFOLINI- Charlotte LAVIGNE - Thibault DUCRET Monique BUFFET – Marina BOUCHET -Adrien FAVRE.

**Procuration** : Mélanie CARY donne procuration à GOURREAU Georges

**Secrétaire de séance** : Charlotte LAVIGNE

**ORDRE DU JOUR**

- Indemnités de fonction des élus
- Nombre de membres du C.C.A.S.
- Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S.
- Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres
- Désignation des représentants de la Commune auprès des organismes extérieurs
- Urbanisme
- Informations diverses
- 

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Madame Charlotte LAVIGNE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en début de séance.

**1- INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, ADJOINTS INVESTIS D'UNE DELEGATION**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 R.2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

CONSIDERANT qu'au regard des délégations confiées aux membres du Conseil Municipal, il y a lieu de prévoir des indemnités de fonctions et d'en fixer le montant.

**CONSIDERANT** que les indemnités de fonction sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique conformément aux dispositions des articles L.2123-20 à 24 et R.2123-23 du C.G.C.T.

Considérant que les indemnités de fonction du maire sont perçues de droit et sans débat

Monsieur le Maire propose de :

**ATTRIBUER** au Maire l'indemnité maximale, telle qu'elle est prévue par l'article L.2123-23 du C.G.C.T.

**ATTRIBUER** aux Adjoint au Maire l'indemnité de fonction maximale, telle que prévue à l'article L.2123-24 du C.G.C.T.

Mesdames GOURSAUD et BOCHET, Messieurs MATHIEU et PIETTRE quittent la séance

**Entendu cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité : ACCEPTE**

**D'ATTRIBUER** au Maire l'indemnité maximale en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, telle qu'elle est prévue par l'article L.2123-23 du C.G.C.T.

**D'ATTRIBUER** aux Adjoint au Maire l'indemnité de fonction maximale en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, telle que prévue à l'article L.2123-24 du C.G.C.T.

Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 27 mars 2026, annexé aux délibérations précédentes :**

Fonction	Nom, prénom	Taux maximal autorisé en % de l'IB terminal	Taux de base voté en %	Montant mensuel brut au (IM à la date du vote)
Maire	Georges GOURREAU	55.70	55.70	2289.56€
1 <sup>er</sup> adjoint	Sophie BOCHET	21.38	21.38	878.83 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	David MATHIEU	21.38	21.38	878.83 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	Agnès GOURSAUD	21.38	21.38	878.83 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	Thierry PIETTRE	21.38	21.38	878.83 €
Total mensuel				5 804.88. €

## **2 – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et de la famille de l'article 7 et du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. est fixé par délibération du conseil municipal ; *Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

**FIXE** à douze le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera élue en son sein par le conseil municipal et l'autre moitié nommée par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal

## **3 – DESIGNATION DES DELEGUES DU C.M AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

Monsieur le Maire rappelle la délibération fixant le nombre de membres du conseil d'administration à douze et demande à l'assemblée municipale de procéder à l'élection de six délégués du Conseil Municipal qui représente la moitié de ce nombre soit six personnes à nommer.

Il rappelle les dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment ses articles 8 et 9 précisant que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une seule liste en présence : Sophie BOCHET, Agnès GOURSAUD, Jessica BALVAY, Mélanie CARY, Adrien FAVRE, Thibault DUCRET

Le conseil municipal après avoir délibéré et

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare :

- Sophie BOCHET
- Agnès GOURSAUD
- Jessica BALVAY
- Mélanie CARY
- Adrien FAVRE
- Thibault DUCRET

Elus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Champanges.

De préciser que monsieur le maire nommera les 6 autres membres, conformément au code de l'action sociale et des familles, qui stipule que le maire, Président du CCAS, nomme un nombre égal de personnes non-membres du conseil municipal que de personnes membres

#### **4 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Vu l'article L2121-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en vue de la discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut constituer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

**CONSTITUE** les différentes commissions municipales et en désigne les membres, tel que précisé ci-dessous :

##### **CCAS-SOCIAL**

Sophie BOCHET            Agnès GOURSAUD            Jessica BALVAY    Mélanie CARY            Thibault DUCRET  
Adrien FAVRE

##### **COMMUNICATION**

Sophie BOCHET            Romain FROSSARD            Charlotte LAVIGNE            Adrien FAVRE

##### **TRAVAUX, BATIMENTS, VOIRIE, MATERIEL :**

David MATHIEU    Thierry PIETTRE    Léa TOFFOLINI            Thibault DUCRET            Adrien FAVRE

##### **FINANCES :**

David MATHIEU    Sophie BOCHET            Yohann ARTES            Léa TOFFOLINI            Marina BOUCHET

##### **SECURITE :**

David MATHIEU    Agnès GOURSAUD    Romain FROSSARD            Adrien FAVRE

##### **VIE SCOLAIRE JEUNESSE :**

Agnès GOURSAUD    Sophie BOCHET            Jessica BALVAY            Mélanie CARY    Monique\_BUFFET

**CULTURE ET ANIMATIONS :** Agnès GOURSAUD    Jessica BALVAY    Mélanie CARY    Romain FROSSARD  
Thibault DUCRET

**CULTURE (Personnes extérieures) :** Dominique TOCCO- Guylaine CALAME-Thierry GUILLOT-Cindy PELLOUX

**ASSOCIATIONS :** Agnès GOURSAUD    Romain FROSSARD

**URBANISME :**

Thierry PIETTRE Agnès GOURSAUD Léa TOFFOLINI Charlotte LAVIGNE Adrien FAVRE

**ENVIRONNEMENT :**

Thierry PIETTRE Léa TOFFOLINI Romain FROSSARD Monique BUFFET Marina BOUCHET  
Adrien FAVRE

**COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (MARCHE PUBLIC) :**

Titulaire : David MATHIEU Monique BUFFET Adrien FAVRE  
Suppléant : Léa TOFFOLINI Yohann ARTES Marina BOUCHET

**TOURISME GITES :**

Agnès GOURSAUD - David MATHIEU

**PLU : tous les élus**

**COMMISSION CONTROLE LISTES ELECTORALES**

Yohann ARTES Jessica BALVAY Charlotte LAVIGNE Monique BUFFET  
Adrien FAVRE

**5 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CCID**

**Propositions pour la nomination des commissaires par le directeur des services  
fiscaux**

La liste de proposition doit comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal sont désignés par le directeur régional des finances Publiques

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

**DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms :

**Commissaires titulaires :**

Mme Sophie BOCHET-M. David MATHIEU -Mme Agnès GOURSAUD-M. Thierry PIETTRE-M Yohann ARTES -  
Mme Jessica BALVAY-Mme Mélanie CARY-M. Romain FROSSARD-Mme Léa TOFFOLINI -M Thibault  
DUCRET-Mme Monique BUFFET -Mme Marina BOUCHET

**Commissaires suppléants : 12 Noms**

Mme Nathalie MATHIEU-Mme Stéphanie BARATAY-M. Thierry GUILLOT-M. Elodie MUGNIER-Mme  
Delphine DUTRUEL-Monsieur François PICCOT-M. Guylaine CALAME-Mme Rodolphe FELISAZ-M.  
Philippe MAILLET-M. Sandra BAUD-M. Jean-Philippe ALLEMAND-M. Cédric TRUFFON

**6– DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

*Il appartient au conseil municipal d'élire ses délégués aux comités ou conseils des établissements publics dont la commune est membre. Pour la commune de Champanges, il s'agit d'élire*

*- 1 correspondant auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) / Léa TOFFOLINI*

*- 1 délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) -Marina BOUCHET*

- 1 délégué + 1 suppléant auprès de l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian (APIEME) - Titulaire : Georges GOURREAU- Suppléant : Thierry PIETTRE

- 1 délégué + 1 suppléant auprès de l'Association Lou Vionnets - Adrien FAVRE titulaire et Léa TOFFOLINI suppléante

1 représentant à l'assemblée Générale des actionnaires de la SEML Chablais Habitat + 1 représentant à l'assemblée Spéciale de la SEML Chablais Habitat (le représentant au sein de ces 2 instances peut être la même personne.

Monsieur le maire fait un rappel sur CHABLAIS HABITAT est une Société Anonyme de type Société d'Economie Mixte Locale (SEML) gérée par un Directoire et un Conseil de Surveillance dont la majorité des actionnaires à 51,22% sont des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales (Communes de Thonon-les-Bains, d'Evian-les-Bains, de Publier, d'Anthy-sur-Léman, de Champanges, de Marin, d'Allinges, C.C.P.E.V.A., C.C.H.C., Thonon Agglomération). Les 48,78% restants du capital sont détenus par des actionnaires privés.

L'objet social de CHABLAIS HABITAT est principalement de réaliser des opérations de construction (habitation...), d'aménagement urbain, de rénovation urbaine, de restauration immobilière, de réaliser des prestations de services pour des tiers en lien avec son activité.

Au titre de notre actionnariat au sein de la SEML CHABLAIS HABITAT, le conseil doit désigner, un représentant au sein des instances suivantes (Conseil de Surveillance, Assemblée Spéciale, Assemblée Générale).

Monsieur le maire fait un rappel de la gouvernance CHABLAIS HABITAT. Il informe l'assemblée que le représentant au sein de ces deux instances peut être la même personne.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le représentant au sein de ces deux instances peut être la même personne. Le Code du Commerce interdit également de nommer des suppléants aux représentants

Monsieur le maire propose sa candidature

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

Approuve la nomination de M. Georges GOURREAU en qualité de :

- représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEML CHABLAIS HABITAT, ET
- représentant à l'Assemblée Spéciale de la SEML CHABLAIS HABITAT.
- 

Accepte toute fonction dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confié au sein de la SEML Chablais Habitat.

De porter la candidature de la collectivité territoriale au poste de président de l'assemblée Générale, de l'assemblée Spéciale ou du conseil de surveillance, et d'en exercer la fonction en cas d'élection.

Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

-1 Correspond Incendie/Secours : David MATHIEU -1 correspondant défense- en attente

Association Communes forestières Association créée par des élus -elle agit pour garantir la gestion durable des forêts publiques avec l'ONF. s'engage pour la filière forêt-bois.

-1délégué 1 suppléant : Thierry PIETTRE comme titulaire et Madame Léa TOFFOLINI suppléante

## **7- URBANISME**

**Les autorisations de l'urbanisme délivrées depuis le conseil municipal du 27/02/2026 :**

➤ **CUa 074 057 25 00037**

MEYNET Ep. DA CRUZ LELE Marie

Adresse terrain : 50 rue de la Source Section B n° 1240, 1241, 1243 en Zone : UB Superficie : 1648 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00001**

VERINOS chez M. et Mme HOCQ

Adresse terrain : 50 route des Chataigniers Section A n° 1017 et 1235 en Zone : UB1 Superficie : 1 373 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00002**

CHAPPUIS Ep. GROBEL Arlette

Adresse terrain : Route de Saint Urbain Section n° B 1848 en Zone : UB Superficie : 1 054 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00003 (demande de retrait par le notaire)**

➤ **CUa 074 057 26 00004**

DECROUX Joël

Adresse terrain : 75 A route des Chataigniers

Section n° A 1035 et 1223 en Zone : UB1 Superficie : 1 793 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00005**

Copropriétaires de l'imm A725/ BESSON Alain

Adresse terrain : 78 rue du Vieux Village Section n° A 725 en Zone : UA Superficie : 280 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00006**

PARNAUDEAU Alban

Adresse terrain : 220 route du Val d'Abondance Section n° A 697 en Zone : UB1 Superficie : 1 364 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00007**

M. HOFFMANN Othmar

Adresse terrain : La fin de la Plaine et fond des Prés

Section n° A 457 en Zone : AP Fond des Pré Superficie : 3 064 m<sup>2</sup>

Section n° A 886 en Zone A La Fin de la Plaine Superficie : 4 557 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00008**

Copropriétaire : LADEN/COLIN Sonia

Adresse terrain : 22 rue des Alpes Section n° A 645 en Zone : UA Superficie : 142 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00009 – Retrait du notaire (erreur commune)**

➤ **CUa 074 057 26 00010**

LO JACONO Sylviane

Adresse terrain : Les Cornales Section n° A 522 en Zone N pour 2 759 m<sup>2</sup> et en Zone Ap pour 6 750 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00011**

DUPRAUX Danielle

Adresse terrain : 75 route des Chataigniers Section n° A 1614 (anciennement 1571) Zone UB1 Superficie : 3 m<sup>2</sup>

➤ **CUa 074 057 26 00012**

PEZON Pierre

Adresse terrain : 35 Rue du Stade Section n° A 702 et 703 en Zone UA Superficie : 325 m<sup>2</sup>

➤ **CUB 074 057 25 00036 – transformé en Cua (réponse hors délai)**

MOGE Dominique

Adresse terrain : 83B route de Thonon

Section A n° 1339 en Zone : A pour 636 m<sup>2</sup> et en Zone : UB pour 1093 m<sup>2</sup>

Section A n° 1343 en Zone : UB Superficie : 2 m<sup>2</sup> Section A n° 1578 en Zone : UB Superficie : 488 m<sup>2</sup>

DECLARATIONS PREALABLES

➤ **DP 074 057 26 00008 – Favorable**

**MARION Mélissa**

Adresse terrain : 8 rue des Allobroges

Projet : Travaux aménagement d'une pièce en sous-sol pour création d'un salon de coiffure à domicile.

Remplacement de la porte du sous sol Zone : UA

➤ **DP 074 057 26 00009 – Favorable avec prescription**

**DAUDIER Céline**

Adresse terrain : 57 rue de l'Eglise

Projet : Remplacement des volets battants en bois par des volets battants et roulant en aluminium coloris

bordeaux RAL 3004 Zone : UA

➤ **DP 074 057 26 00010 - Favorable**

**CCPEVA**

Adresse terrain : route du Clos du Chêne , station de pompage

Projet : Remplacement de la couverture, habillage des virevents en tôles laquées Zone : UB

➤ **DP 074 057 26 00011 – Favorable**

**BATAL Valentin et PELLOUX Cindy**

Adresse terrain : 311 route des Hermones

Projet : Remplacement de l'abri de jardin existant Zone : UB

➤ **DP 074 057 26 00012 - Favorable**

**GOBBER Sarah et GIRARD Anthony**

Adresse terrain : 28 chemin des Fontanelles

Projet : Clôture grillage souple sur muret avec deux portillons et un portail Zone : UB

**8- INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la prise de contact, accompagnée par les 4 adjoints, effectuée auprès de l'administration -du service technique et des agents de l'école. Ces premiers échanges ont permis une présentation de l'équipe d'adjoints. Il a apprécié le bon accueil de la part de tous les agents et les remercie. Cela donne envie d'avancer ensemble.

Monsieur le maire souhaiterait ouvrir les possibilités d'accès aux personnes à mobilité réduite et au public- à réfléchir

Il rappelle à l'ensemble des conseillers que le conseil est une équipe qui œuvre pour la commune, il est ouvert et à l'écoute.

**TOUR DE TABLE :**

Un tour de table est fait auprès des élus.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée : au 28/04/2026

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré le 27 mars 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.